

Conseil communal d'Aubonne

**RAPPORT DE LA COMMISSION ADHOC  
AU SUJET DU PREAVIS No. 7/11**

<b>Objet du préavis</b>	Réfection des captages des sources de Plan Traitement aux UV au réservoir des Fossés-Dessus
<b>Opération proposée</b>	Travaux de réfection des captages des sources de Plan et travaux pour la mise en place d'un système ultraviolet dans le réservoir des Fossés-Dessus
<b>Réalisation</b>	Automne 2011
<b>Coût de l'opération</b>	Fr. 440'000.-

La commission composée de Mmes C. Bobst, M.-C. Saxer-Studer, M. Delafond ainsi que de MM M.-H. Vallon, V. Mange ainsi que d'A. Biedermann, rapporteur de la commission, s'est réunie le 5 septembre 2011.

Lors de cette séance, nous avons pu entendre une présentation de M. Luc-Etienne Rossier, syndic et M. Gilles Warnery chef des services techniques et services industriels. Nous tenons à les remercier pour la clarté des informations transmises.

La commission s'est également rendue sur les lieux de captage et a visité une des chambres de concentration.

Il ressort des entretiens les points suivants :

- Le gain réalisé par la réfection des captages s'évalue entre 50% et 100% du débit actuel soit environ 200 litres/minutes. On ne retrouvera en aucun cas les valeurs historiques de 430 l/min des années 1950.
- Durant l'été 2011, un des bras de captage a dû être mis hors service en raison de la piètre qualité de l'eau récoltée
- L'entreprise Merck Serono, grande consommatrice d'eau, effectue des contrôles plus pointus que le laboratoire cantonal. Lors d'un contrôle, la qualité de l'eau était inférieure à leurs exigences
- Aucune urgence ne nécessite l'engagement de ces travaux, ceci dit si rien n'est entrepris le volume d'eau captée va aller en diminuant, et la qualité sera toujours source d'inquiétude

La commission a également voulu connaître l'orientation de la municipalité concernant la gestion de l'eau dans l'espace public, particulièrement au niveau des fontaines. Il ressort que certaines fontaines sont équipées d'un système permettant de couper l'eau la nuit, et que d'autres seront équipées de circuit fermé.

En résumé, notre commune a la chance de disposer d'eau de source pour son alimentation en eau potable ; elle est une des seules de La Côte. Cette eau ne nécessite pas de traitement chimique. Toutefois afin de garantir une bonne qualité microbiologique, elle sera traitée par des lampes UV, en réponse aux normes actuelles d'hygiène.

La commission constate également la volonté de la Municipalité de gérer cette ressource de manière intelligente. Les travaux concernés s'inscrivent dans une vision de la Municipalité de rénover l'ensemble du réseau d'eau ces prochaines années, dans le but de pérenniser la qualité d'eau de source distribuée à la population.

Nous souhaitons cependant rendre attentive la Municipalité à la consommation d'énergie nécessaire aux lampes UV, et demandons qu'une réflexion se porte sur la manière de diminuer la charge électrique lorsque cela est possible.

### **Rapport de la Commission des finances**

Le rapport de la COFIN est annexé, préavisant favorablement l'octroi de ce crédit.

### **Conclusion**

Au vu de ces considérations, la commission préavise favorablement l'octroi de ce crédit, et propose les conclusions suivantes :

- Vu le préavis Municipal 7/11 su 16 août 2011 relatif à la réfection des captages des sources de Plan – Traitement aux UV au réservoir des Fossés-Dessus
- Ouï le rapport de la commission du Conseil communal sur ledit objet
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission vous propose de voter le préavis suivant

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des captages des sources de Plan et aux travaux pour la mise en place d'un système ultraviolet dans le réservoir des Fossés-Dessus
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. accorde un crédit de CHF 440'000.- ttc pour la réalisation de ces travaux
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. L'amortissement sera fait par prélèvement au fond de réserve « renouvellement SI Eau » compte du bilan No. 9281.4, qui s'élevait au boucllement des comptes 2010 à CHF 832'839.15

Le rapporteur :

Alain Biedermann

Aubonne, le 18 septembre 2011